

00000407

15 AVR 2021

DECISION n° _____ /MINFI/CAB/ du _____
portant création d'une Unité de Gestion Administrative provisoire au sein du Secrétariat
Permanent du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les
Industries Extractives (ITIE), en abrégé « Comité ITIE »,

LE MINISTRE DES FINANCES, PRESIDENT DU COMITE ITIE,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;
Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/6026/PM du 17 juillet 2018 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ;
Vu l'arrêté n° 000574 /MINFI du 10 août 2018 portant nomination du Secrétaire Permanent du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives ;
Vu les nécessités de service et en application des Résolutions du Comité ITIE en sa session du 05 avril 2021,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Il est créé au sein du Secrétariat Permanent du Comité ITIE-Cameroun, conformément à l'article 11 du décret n° 2018/6026/PM du 17 juillet 2018 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), une Unité de Gestion Administrative Provisoire (UGAP).

ARTICLE 2 : Placée sous la Supervision du Président du Comité ITIE, elle est chargée de la mise en œuvre et du suivi des tâches quotidiennes et autres diligences d'ordre administratif et financier qui concourent à l'exécution des missions du Comité et du Secrétariat Permanent prévues aux articles 3 et 9 du décret susvisé.

ARTICLE 3 : Les membres de l'UGAP sont composés du personnel du Secrétariat Permanent ci-après :

- Madame **AHOUE TSANANG Raynaudine Corinne**, Responsable de la communication et de la sensibilisation ;
- Monsieur **BISSOU DIKANDE Noe Michel**, Responsable de la gestion des données de production ;
- Madame **MATCHUENKAM Elisabeth**, Comptable ;
- Monsieur **YENE MEKONGO Barthélémy**, Agent de liaison ;
- Monsieur **BAYANG Justin**, Gardien ;
- Monsieur **DJILA ADJOMO Martin Lebon**, Chauffeur.

ARTICLE 4 : Le fonctionnement de cette Unité est supporté par le Budget du Comité ITIE-Cameroun.

ARTICLE 5 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./

Yaoundé, le

15 AVR 2021

LE MINISTRE DES FINANCES,
PRÉSIDENT DU COMITE ITIE



Louis Paul MOTAZE

Ampliations :

- MINIMIDT
- Intéressés.
- Chrono/Archives